

**Communiqué de presse**

Berne, le 12 décembre 2024

**L'usam salue la confirmation de la votation sur AVS 21 et appelle à des réformes rapides et ambitieuses**

L'Union suisse des arts et métiers usam salue la décision du Tribunal fédéral de confirmer la votation du 22 septembre 2022 relative à la stabilisation de l'AVS (AVS 21). Cette décision constitue une étape importante pour la pérennité du système de prévoyance vieillesse en Suisse.

Cependant, l'usam insiste sur l'urgence de concentrer les efforts sur les véritables défis à venir. L'usam maintient fermement sa position : une réforme structurelle et ambitieuse de l'AVS est indispensable et doit être entreprise sans délai. Les évolutions démographiques actuelles, telles que l'allongement de l'espérance de vie et la baisse constante du ratio d'actifs par retraité, exigent des actions décisives pour assurer la viabilité financière de notre système de retraite.

L'usam appelle donc au démarrage rapide des travaux sur une réforme de l'AVS afin de garantir une prévoyance vieillesse stable, équitable et adaptée aux réalités de notre époque.

**Renseignements complémentaires****Fabio Regazzi**, président, portable 079 253 12 74**Urs Furrer**, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.